

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2025, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE.

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2025, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE :

Madame BRUNEL Pauline, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université de Toulouse, Toulouse.

Monsieur HUC Olivier, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Université de Toulouse Paul Sabatier, Toulouse.

Monsieur CAVERIBERE Denis, ingénieur d'études de classe normale, expert, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Madame DROUILLY Véronique, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Madame AMARE Laetitia, ingénieure d'études de classe normale, Université de technologie de Tarbes, Tarbes.

Monsieur SEASSAU Antoine, attaché d'administration de l'état, Université de Montpellier Paul Valéry, Montpellier.

Madame BELAUD Mathilde, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Toulouse, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Toulouse , le 21/05/25



La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile RAUZY